

DEMANDE D'UTILISATION D'UN CHIEN-GUIDE OU D'UN CHIEN D'ASSISTANCE

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMIS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE.

École : _____
Nom de l'élève : _____ Année de scolarité : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____

LE CHIEN-GUIDE OU LE CHIEN D'ASSISTANCE DOIT RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS AU HANDICAP

- Veuillez joindre une copie du rapport d'évaluation d'un pédiatre, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un optométriste ou d'un audiologiste autorisé. Le rapport doit désigner le diagnostic de l'élève et décrire en détail les besoins d'apprentissage liés à son handicap ou les activités de la vie quotidienne qui doivent être pris en compte et la façon dont le chien-guide ou le chien d'assistance répondra à ces besoins en milieu scolaire.

PERMIS MUNICIPAL POUR L'ANIMAL

- Veuillez joindre une copie du permis municipal datant d'au plus douze (12) mois; la confirmation doit être renouvelée chaque année.

CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE

- Veuillez joindre un certificat d'un vétérinaire autorisé à exercer la médecine vétérinaire dans la province de l'Ontario (confirmation à mettre à jour annuellement) attestant :
 - la race et l'âge du chien et le fait que le chien est un adulte;
 - que le chien n'a pas de maladie qui pourrait poser un risque pour les humains;
 - que le chien a reçu tous les vaccins requis;
 - que le chien est en bonne santé pour aider l'élève.

CERTIFICAT DE FORMATION

- Veuillez joindre une copie du certificat, datant d'au plus six (6) mois, confirmant le dressage du chien-guide ou du chien d'assistance donnée par un centre de dressage accrédité par

PSE.18.1.3

l'International Guide Dog Federation ou l'Assistance Dogs International, ou une attestation de conformité à la norme de formation du MSAR, telle qu'elle est définie dans la directive administrative PSE.18.1 - Utilisation d'un chien-guide, d'un chien d'assistance ou d'un animal d'assistance par un élève ayant des besoins particuliers.

- Une lettre confirmant que l'entraîneur assistera à une réunion du conseil de l'école pour faire une présentation et répondre aux questions de la communauté scolaire.
- Veuillez joindre une copie du certificat, datant d'au plus six (6) mois, confirmant la formation de l'élève à titre de maître-chien par un centre de dressage accrédité par *l'International Guide Dog Federation ou l'Assistance Dogs International, ou une attestation de conformité à la norme de formation du MSAR, telle qu'elle est définie dans la directive administrative PSE.18.1 - Utilisation d'un chien-guide, d'un chien d'assistance ou d'un animal d'assistance par un élève ayant des besoins particuliers.*

L'ÉLÈVE N'EST PAS LE MAÎTRE-CHIEN

Si l'élève n'est pas le maître-chien, veuillez décrire ci-dessous les responsabilités, le cas échéant, que l'élève est capable d'assumer de façon autonome et les responsabilités que vous souhaitez confier à un membre du personnel de l'école.

ASSURANCE

En vertu de la *Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens*, LRO 990, c. D16, le propriétaire d'un chien est responsable de toute blessure ou de tout décès causé par le chien. Veuillez joindre un certificat d'assurance habitation. Si le chien appartient à un organisme de bienfaisance enregistré, veuillez fournir une lettre de l'organisme confirmant qu'il est propriétaire du chien.